



AVENIR SPÉ

Le syndicat des médecins spécialistes

Paris, le 25 mars 2020

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Monsieur le Ministre,

Les médecins spécialistes que nous représentons en majorité et, notamment, les spécialités dites « techniques » (radiologues, radiothérapeutes, cardiologues, pédiatres, anesthésistes, endocrinologues, biologistes, anatomo-pathologistes ...) sont employeurs de nombreux personnels. A titre d'exemple, les radiologues libéraux emploient près de vingt mille personnes, manipulateurs et secrétaires, d'autres plus petites ont tous les mêmes interrogations.

Après les annonces du Président de la République et l'arrêté du 15 mars 2020, de nombreuses entreprises ont décidé, en toute logique et dans une démarche citoyenne, de demander à leurs personnels ne pouvant télétravailler de rester confinés chez eux pensant, compte tenu des multiples annonces et déclarations, pouvoir bénéficier pour eux du chômage partiel, des reports et annulations de cotisations sociales, des reports de loyers, factures électricité, de gaz et d'eau.

De même, qu'en est-il pour le fonds de solidarité et de l'aide d'urgence ?

Il semble que les directives soient beaucoup plus restrictives quant au bénéfice du dispositif d'activité réduite pour les entreprises qui ne sont pas contraintes de fermer, en application de l'arrêté du 15 mars précité.

Ainsi, pour toutes les autres entreprises, contrairement à ce qu'elles pouvaient penser de prime abord, le recours au « chômage partiel » ne serait pas acquis et ferait l'objet d'un examen très restrictif.

Ces spécialités médicales, directement au combat du coronavirus, sont très impactées par la baisse, logique, d'activité liée au confinement, ne traitant que les patients atteints de pathologies chroniques graves, comme les cancers, ou venant consulter en urgence. Toutes souhaitent rester ouvertes et conserver une activité afin de permettre de répondre aux besoins de cette population de patients fragiles.

.../...

Cependant, la plupart du temps, elles ont été obligées de se réorganiser, notamment faute de moyens de protection, en concentrant leur activité sur un seul site. Du fait de toutes ces circonstances, de nombreux personnels doivent donc être mis en chômage partiel.

Il serait donc désastreux pour ces médecins, exerçant pour beaucoup en société, de ne pas pouvoir bénéficier des mesures que vous envisagez.

Monsieur le Ministre, nous espérons que notre requête sera bien prise en compte par vos services afin que « ces héros en blouse blanche » comme les a, fort justement qualifiés le Président de la République, puissent bénéficier de ces mêmes mesures.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Dr. Patrick GASSER
Président

